



LA GAZETTE DE CHAMPEAUX



SOMMAIRE

Edito	page 3
Délibérations du Conseil Municipal	page 4
Colis de fin d'année pour les plus de 70 ans (rappel)	page 6
Labellisé "Village patrimoine" !	page 6
RPQS (Rapport Prix Qualité et Service) S.M.P.G.A exercice 2023	page 6
RPQS (Rapport Prix Qualité et Service) S.M.A.A.G exercice 2023	page 7
Le recensement 2025	page 8
L'agenda du début d'année 2025	page 8

ÉDITO



Bien chers Champelaises et Champelais,
Le vent a soufflé et la neige est déjà tombée. Voilà l'hiver qui frappe à notre porte avec son lot de contrariétés entre coupures d'électricité et difficulté de circulation. Mais aussi avec ses joies associées, les premières batailles de boules de neige et glissades, les paysages blanchis...

Ce blanc qui porte un avant goût des festivités de fin d'année et répond aux premières décorations de Noël. Période chargée, entre listes de cadeaux au Père Noël, organisation du réveillon... Mais aussi de réjouissance en pensant aux joies à venir ou bien en se rappelant les souvenirs heureux.

Dans un contexte morose et incertain, donnons nous

la chance de profiter pleinement de ce que nous offrira de positif cette fin d'année et le passage à la suivante, de la paix et du confort, mais aussi du partage... Vous trouverez dans le calendrier des dates à retenir quelques rendez-vous à ne pas manquer à cet effet !

Et en attendant le début de l'hiver calendaire... Je vous souhaite à toutes et tous la plus belle des fins d'année !

Congés annuels



La Mairie sera fermée

du 20 décembre 2024 inclus au 29 décembre 2024 inclus.

Pour les urgences : N° général 112, Pompiers 18, SAMU 15, Gendarmerie 17, N° réservé pour les sourds et malentendants 114

VOTRE MAIRIE



02 33 61 90 38

Du **lundi** au **vendredi** de **8h30 à 12h30**
et de **14h à 17h**



Mairie de Champeaux Manche



www.champeaux50.com



secretariat@champeaux50.fr

Accueil du public :

Mardi, 14h à 17h
Mercredi, 10h à 12h
Jeudi, 17h à 19h
1er et 3ème samedis, 10h à 12h

La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la Mairie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, Mme LETELLIER Sophie, M. GODEFROY Cédric.

Absente : Mme GIARD Claudine.

Absentes excusées : Mme BOUCHAUD Annabelle, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

1) EPFN (ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE) CONVENTION / ÉTUDE FLASH CAFÉ DE PAYS.

La commune de CHAMPEAUX souhaite mobiliser l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) pour concourir à la réalisation de son projet consistant en la maîtrise foncière d'un terrain situé dans le cœur de bourg, portant un immeuble à usage mixte de commerce et habitation.

Le projet de la collectivité consiste au maintien du commerce, qui représente un véritable service à la population et constitue le point d'animation de la commune. Il est envisagé pour le bien objet de la présente convention, une remise aux normes vu son usage type « établissement recevant du public » et une réhabilitation avec un accès indépendant pour la partie logement.

Parallèlement, une étude de type FLASH* sera réalisée afin de s'assurer de la faisabilité de ce projet.

En effet, l'EPF Normandie a pour vocation de réaliser des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement, ainsi que des études et travaux contribuant aux mêmes objectifs. Il assure également la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations à la demande et au bénéfice des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Il est donc proposé de formaliser la demande d'intervention de la commune auprès de l'EPF Normandie, d'approuver la convention d'intervention proposée par cet établissement, et d'autoriser le Maire à la signer.

Cette convention relative à la réalisation d'une étude de type FLASH et de maîtrise foncière a pour objet de déterminer les modalités de l'intervention de l'EPF Normandie dans le périmètre défini conventionnellement, pour le compte de la commune, et d'en définir les financements associés.

Un principe de portage sur 5 ans a été retenu.

En toute hypothèse, la commune a une obligation de rachat des biens portés par l'EPF Normandie à l'issue du portage. Elle peut solliciter que ce rachat se fasse au profit d'un tiers acquéreur par substitution, dans des conditions définies conventionnellement.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la signature de la convention et à la réalisation de l'étude FLASH.

**FLASH: étude courte dans la durée, ayant pour objectif de valider la faisabilité des travaux et aménagements. Elle détermine aussi l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation des travaux.*

2) PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

Le montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement est fixé à 869.34 € pour un enfant en cours élémentaire.

La commune de Champeaux a 2 enfants scolarisés en élémentaire (1 en CP, 1 en CE), ce qui représente un montant total de 1738.68 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 1738.68 € à l'école primaire privée de SARTILLY-BAIE-BOCAGE pour les frais de scolarité de 2 enfants Champelais scolarisés en école élémentaire sur l'année scolaire 2024-2025.

3) RECENSEMENT – REVISION DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA MISSION .

Madame le Maire explique que lors du dernier conseil municipal, il avait été attribué un forfait de 150€ brut/agent recenseur pour le recensement INSEE de janvier 2025, en précisant que ce montant pouvait être révisable.

Après réflexion, notamment au regard du montant alloué de l'aide de l'Etat du recensement de 2019 (900 €), Madame le Maire propose d'augmenter le forfait à 600€ brut /agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité de rémunérer chaque agent recenseur sur la base d'un forfait de 600 € brut, indemnités de déplacement et de formation compris.

4) RPQS SMPGA – EXERCICE 2023.

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS, Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable, pour l'exercice 2023 doit être présenté au Conseil Municipal de la ville de CHAMPEAUX, commune membre du SMPGA, Syndicat de Mutualisation de l'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin, dans le délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2023, le Conseil Municipal prend acte des informations communiquées.

5) RPQS SMAAG – EXERCICE 2023.

Mme le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS (Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public) de l'Assainissement collectif, pour l'exercice 2023 doit être présenté au Conseil Municipal de la ville de CHAMPEAUX, commune membre du SMAAG, Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise, dans le délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2023, le Conseil Municipal prend acte des informations communiquées.

COLIS DE FIN D'ANNÉE POUR LES PLUS DE 70 ANS (RAPPEL)



Vous avez plus de 70 ans ? Vous êtes domiciliés à Champeaux et inscrits sur la liste électorale ? Le CCAS vous offre quelques gourmandises.

Venez retirer votre colis en mairie :

- Avant le 20 décembre 2024 de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h du lundi au vendredi, jusqu'à 19h le jeudi soir,
- Et du 29 décembre 2024 jusqu'au samedi 25 janvier 2025,
- En cas d'impossibilité, n'oubliez pas de prévenir : nous vous le mettrons de côté !

LABELLISÉS VILLAGE PATRIMOINE !

Le 20 novembre dernier, l'association nationale village patrimoine a validé l'entrée de notre village dans le réseau des « villages patrimoines ». Après le dépôt de candidature, le jury s'était déplacé le 28 mars pour échanger avec nous et visiter notre village.



« Les membres du jury ont apprécié l'accueil chaleureux et la forte motivation de l'équipe municipale et de l'association. Ils félicitent particulièrement le dynamisme et les démarches participatives dans l'ensemble des projets et des animations engagés, notamment le projet du Coeur de Bourg. »
L'ensemble de l'enclos paroissial, le patrimoine naturel, le paysage de bocage ont particulièrement intéressé le jury.

Nous voilà donc labellisés. François-Jean Legathe et Serge Portais, nos adjoints au Maire, se sont rendus à la Communauté de Communes le 4 décembre afin de rencontrer les 9 autres communes du territoire intercommunal qui appartiennent déjà à ce réseau et parmi lesquelles on compte, entre autre, Folligny (souterrain allemand) et la Lucerne d'Outremer (abbaye).

RPQS (RAPPORT PRIX QUALITÉ ET SERVICE) S.M.P.G.A EXERCICE 2023



SMPGA (Syndicat Mixte du Pays Granvillais et de l'Avranchin) : gestion du réseau d'eau potable.

Près de 3 314 000 m³ ont été prélevés en 2023, essentiellement dans le Thar et la Braize. Sur le secteur Angey, Saint Michel de Loups, Saint Pierre Langer, Champeaux, le linéaire de réseau est de l'ordre de 68 km.

Près de 2 millions d'euros de travaux ont été investis en 2023 pour renouveler les canalisations sur des communes environnantes (St Jean le Thomas jusqu'à Vains par exemple).
L'Agence Régionale de Santé déclare la qualité de l'eau distribuée en niveau A (bonne qualité).
Le rapport est consultable en mairie.

RPQS (RAPPORT PRIX QUALITÉ ET SERVICE) S.M.A.A.G EXERCICE 2023



SMAAG (Syndicat Mixte de l'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise)

Situation Champeaux:

Étude de zonage effectuée, aucune nouvelle tranche de travaux d'assainissement ne sera réalisée dans les années à venir.

Des travaux d'étanchéité sur le poste de relevage de la Basse eau (lavoir) sont prévus.
Pour les travaux du secteur de Bonneville, une vingtaine de dossiers de subvention ont déjà été instruits, les courriers d'accord devraient arriver dans les semaines à venir.

Quelques points à retenir :

- Pour le lagunage de Champeaux Les taux de remplissage des bassins sont les suivants :
 - ✓ 3ème bassin : 48,1% (Lagune 1)
 - ✓ 2ème bassin : 51,8% (Lagune 2)
 - ✓ 1er bassin : 31,3% (Lagune 3)

Au vu du taux de remplissage des lagunes un curage à court terme apparait nécessaire.

- Il existe sur la commune un fort taux de ressuyage (*Le ressuyage correspond à l'intrusion indirecte d'eaux pluviales dans le réseau par infiltration consécutivement à un ou plusieurs épisodes pluvieux. Il peut se manifester très rapidement après ou même durant la pluie.*). Un test à la fumée a été réalisé sur un linéaire de canalisation de 3484m, afin de rechercher des points d'entrée indésirables d'eau de pluie. Il en ressort que la majorité de ces infiltrations provient du bourg. Le phénomène peut être conséquent à des canalisations défectueuses ou des branchements d'évacuation de gouttières dans le réseau d'assainissement.

Des études seront réalisées afin de corriger ces dysfonctionnements.



LE RECENSEMENT 2025

Comme vous le savez déjà, le recensement de la population débutera le 16 janvier 2025 pour se terminer le 15 février 2025.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à madame Le Morvan Catherine et à monsieur Binet Alain.

L'AGENDA DU DÉBUT D'ANNÉE 2025

- Vendredi 17 janvier à 18 heure :
Vous êtes conviés aux vœux de Madame le maire en salle de convivialité.
- Dimanche 26 janvier de 15 à 17 h:
Venez vous retrouver autour d'une galette des rois !
L'occasion de se retrouver entre voisins, entre habitants petits et grands, de rencontrer les nouveaux Champelais, en famille, en couple, ou seul...
Camille en profitera pour vous raconter quelques histoires... !
Rendez vous dans la salle de convivialité.

